

LA CHARTE AQUILA

L'INTERVENANT

L'intervenant est le professionnel de proximité chargé d'assurer la levée de doute sur un site équipé d'un système de détection. Il exerce son métier, ayant reçu la formation adaptée, au sein d'une entreprise titulaire de l'autorisation administrative, qui applique l'ensemble des dispositions résultant de la législation sociale et qui assure et garantit en responsabilité civile professionnelle les risques encourus. Il ne se substitue pas aux forces de l'ordre, ne prend pas de dispositions techniques. Il est l'œil !

1 MISSION

- Intervenir dans les meilleurs délais
- Etablir un constat
- Rendre compte de son intervention
- Prendre -selon instructions- les mesures conservatoires

2 MOYENS TECHNIQUES

L'intervenant doit disposer des moyens minimums pour remplir sa mission :

- Un véhicule identifié en bon état
- Un portable
- Une lampe torche en état de marche
- Un carnet d'avis de passage **AQUILA**
- Des pochettes de clés, plombées et codées
- Un dispositif embarqué et sécurisé pour le transport des consignes et moyens d'accès

3 MOYENS D'INFORMATION

L'intervenant doit connaître les sites confiés.

Il doit donc procéder aux reconnaissances des lieux selon les modalités suivantes :

- Définir le meilleur itinéraire
- Visiter le site
- Vérifier et identifier les clés éventuellement confiées
- Prendre connaissance du fonctionnement du système de détection
- Transmettre les informations collectées à **AQUILA**

4 EXECUTION D'UNE PRESTATION

A Le plateau de permanence AQUILA formule les commandes de prestations.

B L'intervenant arrive sur site :

- Il signale son arrivée au plateau de permanence **AQUILA**
- Il observe les alentours
- Il effectue une ronde extérieure
- S'il possède des moyens d'accès, il effectue une ronde intérieure

C L'intervenant établit le constat :

- Il rend compte au plateau de permanence
- Il ne quitte pas le site sans accord du plateau de permanence
- Il dépose son avis de passage **AQUILA**



S'engager au respect de la Charte permet d'accéder au Certificat d'agrément